MAIRIE DE AUDRIX



Compte rendu de la séance du conseil municipal du 15 septembre 2020

L'an deux mil vingt, le quinze septembre,

Les membres composant le Conseil Municipal de la commune de Audrix se sont réunis à la mairie, sur convocation en date du dix septembre deux mil vingt, sous la présidence de Monsieur Claude THUILLIER, Maire.

Etaient présents : M. Claude THUILLIER, M. Michel BEAUMONT, Mme Michèle CIBERT, M. Alain INGRASSIA, Mme Patricia KACI, Mme Catherine LECH, M. Claude LECLERC, M. Jean-Claude LEURS,

Formant la majorité des membres en exercice

Etaient absents: M. Gilles EYNARD, a donné procuration à Michèle CIBERT

Mme Claire BETGE, Mme Rachel VANHOVE

M. Michel BEAUMONT a été désigné secrétaire de séance

NB : Conformément à l'article L. 2121.26 du Code Général de Collectivités Territoriales, les procès verbaux des séances du conseil municipal peuvent être consultés par toute personne en faisant la demande à la mairie de Audrix. Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h00.

Travaux de voirie – Choix de l'entreprise Délibération N°53-2020

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il a demandé des devis pour des travaux de voirie sur des voies communales.

La commune a reçu 2 devis :

- un de l'entreprise MURET de Vergt pour un montant total de 40 115,15 € HT soit 48 138,18 € TTC
- l'autre de l'entreprise COLAS du Bugue pour un montant total de 35 259,80 € HT soit 42 311,76 € TTC

Amené à se prononcer et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants decide de confier les travaux de voirie à l'entreprise COLAS du Bugue pour un montant total de 35 259,80 € Ht soit 42 311,76 € TTC.

L'ordre du jour et les questions diverses n'appelant pas de remarques supplémentaires, Monsieur le Maire remercie les conseillers municipaux et lève la séance.

Le secrétaire Michel BEAUMONT Le Maire, Claude THUILLIER